



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

### Commission économique pour l'Europe

#### Comité des politiques de l'environnement

#### Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe

##### Onzième réunion

Genève, 15 et 16 février 2016

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

**Préparatifs de la Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement organisée par la Commission économique pour l'Europe en 2016 : Documents officiels à examiner au cours du débat de haut niveau sur l'éducation en vue du développement durable**

### Projet de futur cadre de mise en œuvre\*

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

À sa huitième réunion, en mars 2013, le Comité directeur pour l'éducation au développement durable s'est résolument engagé à poursuivre l'application au plan régional de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable au-delà de la troisième phase de mise en œuvre prenant fin en 2015. Il a chargé son bureau d'élaborer un projet de cadre de mise en œuvre de la Stratégie au-delà de 2015, en tenant compte des conclusions des rapports sur la mise en œuvre à l'échelle nationale (ECE/CEP/AC.13/2013/2, par. 37 à 44).

L'annexe I au présent document, qui contient le projet de futur cadre de mise en œuvre, a été rédigé par le Bureau avec le concours du secrétariat à partir des éléments de base convenus par le Comité directeur à sa neuvième réunion en 2014, et des révisions ultérieures sur lesquelles un accord est intervenu à sa dixième réunion en 2015. Il s'inspire également du Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable, lancé à la Conférence mondiale sur l'éducation au développement durable au Japon en novembre 2014. Ce nouveau projet de cadre fait suite au cadre de mise en œuvre adopté à Vilnius, en 2005, par les Ministres de l'éducation et de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe, prévoyant trois phases de mise en œuvre (2005-2015), et dans lequel sont définies les modalités pratiques de la mise en œuvre future de la Stratégie.

\* Le présent document a été soumis tardivement faute de ressources suffisantes.



On trouvera à l'annexe II un projet de mandat du Comité directeur pour la période de quatre ans allant de 2016 à 2019.

Le Comité directeur devrait examiner ces documents à sa onzième réunion et se prononcer sur les prochaines étapes.

## Informations générales

1. À sa huitième réunion (Genève, 21 et 22 mars 2013), le Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est résolument engagé à poursuivre l'application au plan régional de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (Stratégie pour l'EDD) au-delà de la troisième phase de mise en œuvre (voir ECE/CEP/AC.13/2013/2, par. 37 à 44). Afin d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie et d'examiner les modalités d'application futures de la Stratégie, le Comité directeur a proposé d'organiser une réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement à l'occasion de la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » devant avoir lieu à Batumi (Géorgie) du 8 au 10 juin 2016.

2. À sa neuvième réunion (Genève, 3 et 4 avril 2014), le Comité a réitéré son ferme engagement de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD au-delà de 2015. Il a également décidé de tenir deux réunions supplémentaires (en 2015 et 2016), suivant la formule actuelle, jusqu'à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », et a reconfirmé sa décision de préparer une réunion de haut niveau consacrée à l'éducation en vue du développement durable (EDD), y compris l'élaboration d'un projet de cadre pour l'application future de la Stratégie, ainsi que d'un projet de déclaration ministérielle (ECE/CEP/AC.13/2014/2, par. 35 et 36).

3. Il est important de noter que le futur cadre de mise en œuvre ne constitue pas une stratégie nouvelle de la CEE pour l'EDD. La Stratégie pour l'EDD devrait rester en place, y compris ses principaux objectifs, ses définitions et ses principes. Le nouveau cadre de mise en œuvre constituera plutôt un prolongement du cadre de mise en œuvre de Vilnius adopté par les Ministères de l'environnement et de l'éducation des pays de la CEE en 2005 à Vilnius et reconfirmé à la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » à Belgrade en 2007, qui prévoyait trois phases de mise en œuvre (2005-2015). Le cadre de Vilnius a défini les modalités pratiques de la mise en œuvre de la Stratégie.

4. À sa neuvième réunion, le Comité directeur a examiné et fixé les éléments de base du nouveau cadre de mise en œuvre à partir de propositions formulées par le Bureau. Le présent projet (annexe I) reprend ces éléments tout en s'inspirant du Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), sur lequel il est aligné. On trouvera à l'annexe II un projet de mandat du Comité directeur pour la période de quatre ans allant de 2016 à 2019.

## Annexe I

### Projet de futur cadre de mise en œuvre

#### I. Progrès accomplis et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable

1. Les progrès accomplis ces dix dernières années par les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) des Nations Unies ont grandement contribué à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) et à la prise de conscience, par le biais des initiatives en matière d'éducation menées partout dans le monde, de la nécessité, pour les systèmes éducatifs, de relever les défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté sur les plans social, environnemental et économique. On trouvera ci-après les cinq conclusions essentielles du troisième rapport d'évaluation (ECE/CEP/AC.13/2016/3)<sup>1</sup> de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (Stratégie pour l'EDD) :

1. L'encadrement du processus et la volonté politique ont été des facteurs déterminants de la réussite de la Stratégie.
2. Au titre de la Stratégie, d'importants progrès ont été accomplis sur les plans de l'intégration des politiques, des programmes d'études, des outils et ressources, et du réseautage.
3. La pleine intégration des connaissances, des capacités et des valeurs relatives au développement durable, bien qu'en net progrès, reste un objectif dont la poursuite s'impose à tous les niveaux du système éducatif et sous toutes ses formes.
4. Les trois priorités correspondant à la phase III de mise en œuvre de la Stratégie, qui ne vont pas sans poser quelques difficultés, sont des leviers nécessaires pour faire évoluer l'ensemble du système.
5. Même si une prise de conscience s'opère de plus en plus dans ce domaine, des progrès restent à faire pour que tous les États membres soient pleinement et durablement pénétrés de l'idée que l'EDD est au cœur du projet éducatif.

#### A. Encadrer le processus et susciter une volonté politique dans la durée

2. Presque tous les États membres de la CEE ont participé dans une plus ou moins large mesure à l'avancée de l'EDD pendant la période de mise en œuvre de la Stratégie de 2005 à 2015, avec l'approbation et le soutien des responsables politiques et administratifs. Plus de 91 % des 56 États membres de la CEE ont rendu compte officiellement ou officieusement à la CEE et/ou à l'UNESCO de leurs activités visant à promouvoir le rôle de l'éducation dans une optique de durabilité. En outre, deux tiers des États membres de la CEE ont manifesté leur intérêt pour une mise en œuvre intégrale de l'EDD et leur intention de continuer à œuvrer dans ce sens. L'encadrement dont a bénéficié le processus de la part des autorités et la volonté

<sup>1</sup> Ce rapport passe en revue les données glanées dans les rapports nationaux de mise en œuvre qu'ont soumis les États membres (38 rapports soumis) à la fin de la troisième phase de mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que les informations complémentaires fournies au secrétariat.

politique manifestée à cet effet ont aidé les États membres à tenir leurs engagements en matière d'EDD, bien que certains se soient dits préoccupés par les effets adverses qu'ont eus et que peuvent continuer d'avoir sur le niveau de participation les changements intervenus au sein de leur gouvernement.

## **B. Progrès accomplis sur les plans de l'intégration des politiques, des programmes d'études, des outils et ressources, et du réseautage**

3. L'EDD se reflète à présent dans les documents d'orientation de l'éducation nationale de plus de 90 % des États membres ayant communiqué leurs rapports, et 89 % de ces États considèrent que l'éducation fait maintenant partie de leurs politiques et de leurs plans en matière de développement durable. À hauteur de 84 %, les États membres indiquent également que l'EDD a été incorporée aux programmes scolaires nationaux, les efforts dans ce sens ayant surtout porté sur l'enseignement primaire et secondaire (niveaux inférieur et supérieur). La dimension environnementale continue à retenir principalement l'attention, mais il est encourageant de constater le niveau des efforts déployés pour traiter également des aspects économiques et sociaux. Dans tous les États membres ayant communiqué des rapports, des acteurs représentant les pouvoirs publics, les milieux universitaires et la société civile prennent part à l'élaboration et à la production de matériels traitant de l'EDD. Cependant, si l'offre de tels matériels augmente, le niveau de la demande n'est pas connu : les mécanismes permettant de les promouvoir et de les diffuser varient largement d'un pays à l'autre. Évaluer la mesure dans laquelle ils sont utilisés n'est pas tâche facile, et les mécanismes d'évaluation de leur qualité sont également limités.

4. La grande majorité des États membres (95 %) remarquent que la mise en œuvre de l'EDD est un processus faisant intervenir de multiples parties prenantes, et qu'un large éventail de groupes de travail, de conseils, de réseaux et de partenariats est concerné. La coopération régionale est forte, et le rôle des différents intervenants, en particulier ceux de la société civile, est reconnu et apprécié.

## **C. Maintien nécessaire de l'objectif de pleine intégration des connaissances, des capacités et des valeurs relatives au développement durable à tous les niveaux du système éducatif et sous toutes ses formes**

5. Un large éventail d'intervenants appartenant aux filières d'enseignement formel, non formel et informel de la région ont mis au point de bonnes pratiques concrètes en la matière. Dans bien des domaines, les indicateurs de réussite de la Stratégie tels que définis par le Groupe d'experts des indicateurs ont été atteints, mais les États membres se montrent néanmoins prudents en indiquant qu'ils sont toujours « en progrès » ou « en bonne voie » pour ce qui est de la mise en œuvre intégrale de l'EDD à tous les niveaux du système éducatif. La plus grande partie des progrès rapportés par les États membres en matière d'EDD concernent explicitement les programmes d'enseignement (97 %), les compétences et les résultats de l'apprentissage (92 %), ainsi que les méthodes pédagogiques (95 %) aux premiers stades d'apprentissage de la petite enfance et aux niveaux primaire et secondaire de l'enseignement officiel. On dispose de moins d'informations sur l'EDD dans l'enseignement supérieur, même si les États membres indiquent que les établissements d'enseignement supérieur de la région y prêtent une attention croissante, notamment lors de prises de parole importantes des milieux universitaires au plus haut niveau et par l'entremise de réseaux d'instituts sensibilisés dans ce sens;

6. Près de 90 % des États membres indiquent que les méthodes et les instruments de l'EDD sont en place pour dispenser un enseignement dans les secteurs non formel et informel. Les États membres ont présenté un large éventail d'initiatives d'apprentissage consacrées à l'EDD dans ces deux secteurs, tout en reconnaissant qu'un grand nombre de ces initiatives ont été entreprises indépendamment des structures publiques ou en partenariat avec elles. Tant dans le secteur non formel que dans le secteur informel, les organisations non gouvernementales sont à la manœuvre et jouent un rôle tout à fait significatif dans la promotion de l'EDD. La portée et l'efficacité des efforts ainsi déployés sont cependant mal connues car il n'existe aucun mécanisme central qui permette d'en rendre compte, et lesdits efforts font rarement l'objet d'évaluations.

**D. Même si elles posent quelques difficultés, les trois priorités de la phase III constituent des leviers nécessaires pour faire évoluer l'ensemble du système**

7. Près des trois quarts (71 %) des États membres favorisent les approches institutionnelles globales. La plupart continuent à mettre le développement durable davantage en valeur dans les programmes d'étude et les salles de classe en organisant des projets, et/ou encouragent les systèmes de contributions volontaires afin que chaque école puisse prétendre à une reconnaissance et une certification en matière d'EDD. À propos de la formation des enseignants, près de 90 % des États membres indiquent que l'EDD fait maintenant partie de la formation initiale et continue des enseignants, même si la prudence transparaît dans les observations qualitatives de bon nombre de rapports quant à la généralisation de l'adhésion à l'EDD et aux changements dont elle est porteuse, compte tenu du caractère autonome des structures habilitées à former les enseignants dans de nombreux pays. De plus, il n'est pas possible d'établir clairement si un nombre important d'enseignants ont été formés à ce jour.

8. De 2012 à 2015, certains États membres ont laissé les débats sur la définition de l'économie verte et des emplois verts pour s'engager dans des efforts concertés visant à procurer de nouveaux outils à la formation et à l'enseignement techniques et professionnels à l'appui de l'objectif de durabilité, en consultation et en partenariat avec les secteurs de l'industrie et avec les instituts de formation et d'enseignement techniques et professionnels. Cependant, alors que certains États définissent de nouvelles compétences et qualifications, élaborent de nouvelles formations et révisent les programmes de formation et d'enseignement techniques et professionnels, moins de 50 % des États membres de la CEE font état de progrès significatifs.

**E. En dépit d'une prise de conscience grandissante, il reste des progrès à faire pour que tous les États membres soient pleinement et durablement pénétrés de l'idée que l'EDD est au cœur du projet éducatif**

9. Pour que les États membres se pénètrent durablement de l'idée que l'EDD est au cœur du projet éducatif, il faudra surmonter les difficultés et les obstacles qui ont persisté tout au long des trois phases de la mise en œuvre de la Stratégie, et notamment la nécessité pour les principaux décideurs de faire montre, dans la durée, de leur capacité à encadrer le processus et de leur volonté politique, les actions à mener pour s'assurer de la mise en place de la réforme structurelle des systèmes d'éducation, y compris en intégrant l'EDD dans les budgets ordinaires, la préparation des enseignants, le renforcement des mécanismes de coopération et de participation

dans un plus large éventail de parties prenantes, et le plaidoyer pour le besoin d'intensifier les travaux de recherche, de suivi et d'évaluation en matière d'EDD.

## **II. Ambition commune de la Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement**

10. Parmi les diverses initiatives mises au point dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, le Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la CEE, créé à l'occasion de la Réunion de haut niveau à Vilnius en 2005, est un exemple remarquable de la mise en application de l'EDD au niveau régional et a servi de modèle à d'autres régions<sup>2</sup>.

11. L'EDD fait partie de l'objectif 4 des ODD relatif à l'éducation, au sens où la cible 4.7 donne pour tâche aux pays, d'ici à 2030, de veiller à ce que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable. Cela dit, l'application de la Stratégie de la CEE pour l'EDD au-delà de 2015 contribuera non seulement à la réalisation de l'objectif 4 et de la cible 4.7, mais aussi à celle de l'ensemble des ODD. L'EDD est un processus transversal qui permettra une meilleure compréhension et une amélioration des compétences liées à tous les aspects du développement durable<sup>3</sup>.

12. La région de la CEE continuera d'appliquer la Stratégie pour l'EDD et d'apporter ce faisant une contribution régionale au Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable, adopté par la Conférence générale de l'UNESCO à sa trente-septième session (UNESCO 37 C/Résolution 12). Dans sa résolution 69/211 où elle invite l'UNESCO à continuer de coordonner la mise en œuvre du Programme d'action mondial, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu celui-ci comme le moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

13. Le Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable est centré sur cinq domaines d'action prioritaires alliant des objectifs stratégiques et un engagement des parties prenantes : a) politiques d'appui; b) approches institutionnelles globales; c) éducateurs; d) jeunes; e) collectivités locales. Le futur cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD s'inspire du Programme d'action mondial et définit à ce titre des domaines d'action prioritaires « verticaux » et « horizontaux » (voir la section IV ci-dessous).

14. Les Ministères de l'éducation et de l'environnement des pays de la CEE réunis à la Réunion de haut niveau de Batumi (Géorgie) réaffirment l'ambition commune énoncée dans la Stratégie pour l'EDD (voir encadré).

---

<sup>2</sup> Un exemple très concret à cet égard est l'approbation de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au service du développement durable par la Réunion ministérielle sur l'environnement et les changements climatiques de l'Union pour la Méditerranée (Athènes, mai 2014).

<sup>3</sup> En outre, l'EDD pourrait contribuer sensiblement à la réalisation du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

### **Principes de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable**

Solidarité, égalité et respect mutuel entre les peuples, les pays et les générations, telles sont les valeurs communes qui inspirent notre ambition pour l'avenir de la région, laquelle se caractérise par le développement durable, y compris la vitalité économique, la justice, la cohésion sociale, la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles.

Pour que l'ambition d'un avenir durable devienne réalité, un changement de mentalité s'impose dans nos relations avec nos semblables et dans nos interactions avec les écosystèmes dont dépend la vie sur cette planète. C'est pourquoi il faut repenser les systèmes éducatifs d'une manière qui favorise le développement durable. L'éducation au service du développement durable est un outil essentiel de bonne gouvernance, de prise de décisions éclairée et de promotion de la démocratie. Elle développe et renforce la capacité des individus, des groupes, des collectivités, des organisations et des pays à former des jugements et à faire des choix censés améliorer la qualité de vie en faisant de notre monde un lieu sûr, durable, sain et prospère.

### **III. Organe de gouvernance de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable**

15. À l'occasion de la Réunion de haut niveau, les Ministères de l'éducation et de l'environnement des pays de la CEE reconfirment également le mandat du Comité directeur consistant à décider de la mise en œuvre de la Stratégie et à en faire le point. Les représentants des Ministères de l'environnement et de l'éducation doivent continuer d'occuper une place centrale au sein du Comité directeur; toutefois, selon leur situation particulière, les pays sont invités à élargir leurs délégations à d'autres ministères également. Ils sont en outre encouragés à étudier la possibilité d'y inclure des représentants des commissions nationales de l'UNESCO et d'autres parties prenantes pour garantir une coordination étroite avec le processus mondial concernant l'EDD.

16. Pour garantir une gouvernance et une communication efficaces au niveau régional, il est demandé aux États membres de reconfirmer leurs coordonnateurs pour l'EDD auprès des Ministères de l'éducation et de l'environnement ou d'en nommer de nouveaux. Ils peuvent aussi nommer des coordonnateurs appelés à participer au processus de l'EDD dans d'autres départements ou ministères, selon qu'il convient.

17. Le Comité directeur devrait se réunir chaque année, de préférence physiquement. Si les ressources le permettent, un financement est accordé pour permettre à une personne par pays répondant aux critères de participer à ces réunions, conformément aux règles établies par le Comité CEE des politiques de l'environnement. Toutefois, pour des raisons d'ordre écologique ou financier, le Comité pourrait envisager de réunir le Comité directeur par voie électronique une année sur deux (voir annexe II du mandat du Comité).

18. Le processus « Un environnement pour l'Europe » devrait continuer de servir de cadre pour la coordination régionale de haut niveau de l'application de la Stratégie.



19. À sa neuvième réunion (Genève, 3 et 4 avril 2014), le Comité directeur a prolongé la phase III de la mise en œuvre jusqu'à la Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement, qui se tiendra en juin 2016. À sa dixième réunion (Genève, 8 et 9 juin 2015), le Comité directeur a proposé que la prochaine phase couvre la période de 2016 à 2019.

#### IV. Domaines d'action prioritaires

20. Si les États membres estiment important de poursuivre l'application de tous les objectifs de la Stratégie pour l'EDD, les Ministères de l'éducation et de l'environnement présents à la Réunion de haut niveau soulignent en particulier la nécessité d'avancer dans trois domaines d'action prioritaires « verticaux » (al. a) à c) ci-après), centrés sur les objectifs, et dans trois domaines d'action prioritaires « horizontaux » (al. d) à f) ci-après), centrés sur les moyens :

a) **Encourager les approches institutionnelles globales par la mise au point de programmes scolaires d'éducation au service du développement durable, ou par l'intégration de l'éducation au service du développement durable dans les programmes existants, pour chaque établissement d'enseignement, d'ici à 2019** : les programmes scolaires pour l'EDD sont au centre d'une approche institutionnelle globale et s'inscrivent dans le processus actuel de mise en œuvre de la Stratégie. La promotion d'approches institutionnelles globales par l'intégration de l'EDD dans le renforcement de capacités, la gouvernance, les programmes, l'enseignement et l'apprentissage, les équipements des campus et leur fonctionnement, et dans la communauté au sens large offre un moyen important d'assurer l'application intégrée et structurelle de l'EDD dans l'enseignement formel (primaire et secondaire), professionnel et supérieur, et de favoriser les liens entre l'enseignement formel et l'enseignement non formel. La création de programmes scolaires pour l'EDD ou l'intégration de l'EDD dans les programmes scolaires existants est donc vivement encouragée. L'adoption d'approches scolaires globales au niveau préscolaire peut aussi être bénéfique;

b) **Promouvoir le développement de l'éducation au service du développement durable dans la formation des enseignants et de tous les éducateurs** : Les enseignants, et plus généralement les éducateurs, sont les moteurs du changement dans le processus d'intégration de l'EDD dans l'enseignement. Il convient de renforcer leurs compétences grâce à une formation en amont ou en cours d'emploi, et à d'autres formes de développement professionnel favorisant l'acquisition de compétences en termes d'EDD par les éducateurs des secteurs non formel et informel. Les Ministères de l'éducation et de l'environnement participant à la Réunion de haut niveau sont donc résolument favorables à ce que l'EDD continue d'être intégrée et développée dans le cadre de la formation des enseignants;

c) **Renforcer l'enseignement et la formation techniques et professionnels axés sur le développement durable et la transition vers une économie verte** : L'enseignement et la formation techniques et professionnels sont porteurs d'opportunités prometteuses susceptibles d'engager et de favoriser la transition vers une économie verte, durable et favorisant l'entreprise. À cet égard, plusieurs mesures concrètes pourraient être envisagées en priorité, consistant notamment à sensibiliser les étudiants à l'importance du passage à une économie verte et de l'apprentissage de l'écologie, à comprendre les besoins de l'industrie concernant le passage à une économie verte, l'accent étant mis sur la production et la consommation durables, et à faire en sorte que les éducateurs soient suffisamment soutenus par les décideurs pour pouvoir assurer la formation indispensable à l'apprentissage de compétences nouvelles. L'une des premières étapes de cette stratégie consiste à intégrer l'EDD dans

la politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels. Dans ce contexte, les Ministères de l'éducation et de l'environnement présents à la Réunion de haut niveau reconnaissent l'importance d'une réorientation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels à l'appui du développement durable. À cet effet, ils sont favorables à un rôle plus actif des syndicats professionnels et des centres de formation professionnelle dans le sens du renforcement de cet enseignement;

d) **Promouvoir l'intégration de l'EDD dans les politiques tant nationales qu'internationales en matière d'éducation et de développement durable et dans d'autres processus pertinents** : Il appartient aux États membres de promouvoir l'intégration de l'EDD dans les politiques internationales et nationales en matière d'éducation et de développement durable et les autres processus pertinents. Sur le plan régional, en particulier, le lien avec les conventions de la CEE sur l'environnement doit être renforcé. Des synergies doivent aussi être mises en place avec d'autres programmes pertinents et avec les principales parties prenantes s'employant à promouvoir et intégrer la politique d'EDD dans la région. Les politiques institutionnelles en la matière doivent également être soutenues à différents niveaux du système éducatif;

e) **Faire le lien entre les filières d'enseignement formel, informel et non formel en matière d'éducation pour le développement durable** : L'enseignement formel doit développer des synergies avec l'enseignement non formel et informel afin de promouvoir efficacement l'EDD dans les contextes de l'éducation et de l'environnement. L'enseignement non formel et l'enseignement informel promeuvent l'EDD en ce sens qu'ils soutiennent l'apprentissage du développement durable dans le cadre de l'enseignement formel et, en dehors de celui-ci, sensibilisent et forment le public au développement durable. Il est essentiel que les systèmes d'éducation formels, non formels et informels fonctionnent de manière complémentaire, de façon à promouvoir la diversité et l'innovation;

f) **Reconnaître le rôle important des réseaux, notamment ceux de la société civile, des milieux universitaires et scientifiques, des ONG et des entreprises dans la mise en œuvre de l'EDD** : Le rôle des réseaux, notamment ceux de la société civile, des milieux universitaires et scientifiques, de la jeunesse, des organisations non gouvernementales, des sociétés et des entreprises en matière d'EDD est à considérer comme un élément vital du cadre de mise en œuvre. Il est essentiel, pour un processus de mise en œuvre participatif et à large rayon d'action, de responsabiliser la société civile et en particulier les jeunes, qui sont de précieux moteurs du changement, et de renforcer les capacités de ces acteurs par les réseaux et l'apprentissage mutuel. Le renforcement des réseaux multipartenaires au niveau local est un exemple de mesure possible au titre de ce domaine prioritaire.

On notera que ces domaines d'action prioritaires dans le cadre de l'EDD s'accordent avec ceux du Programme d'action mondiale pour l'EDD.

21. On pourrait en outre étudier plus avant les avantages d'une collaboration éventuelle de la CEE avec certains réseaux en vue de soutenir l'action menée dans les six domaines prioritaires.

## V. Calendrier et suivi

22. Les Ministères de l'éducation et de l'environnement présents à la Réunion de haut niveau reconnaissent que la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD est un processus continu et de longue haleine. Dans la prochaine période de mise en œuvre, la première phase sera alignée sur la première phase quinquennale du Programme

d'action mondiale pour l'EDD, prenant fin en 2019. Le Comité directeur devrait étudier la possibilité d'en aligner la deuxième phase sur les phases ultérieures du Programme.

23. Les Ministères de l'éducation et de l'environnement présents à la Réunion de haut niveau notent que les États membres ont remporté des succès dans les trois phases de mise en œuvre ayant suivi l'adoption de la Stratégie à Vilnius en 2005 :

a) *Phase I (jusqu'en 2007)* : Les pays ont évalué le champ d'action de la Stratégie et ont également défini des priorités en termes de mesures à prendre pour son application;

b) *Phase II (jusqu'en 2010)* : Des étapes ont été franchies dans l'application de la Stratégie. Les pays ont passé en revue les progrès accomplis dans l'application de leurs stratégies nationales dans les filières formelles, non formelles et informelles du système éducatif, ainsi que dans l'application de la Stratégie;

c) *Phase III (jusqu'en 2015)* : Les pays ont accompli des progrès considérables, mettant surtout l'accent sur des mesures concrètes de mise en œuvre de l'EDD.

24. Dans le cadre de l'EDD, l'acquisition de capacités de suivi et d'évaluation à long terme des aspects à la fois quantitatifs et qualitatifs revêt une importance critique. Il conviendrait, en conséquence, de procéder à un suivi obligatoire des progrès nationaux au terme de la prochaine phase de mise en œuvre. Le Comité directeur pour l'EDD alignera les activités futures de suivi et d'évaluation autant que possible sur le mécanisme de suivi du Programme d'action mondial, tout en veillant à ce que les résultats puissent être comparés à ceux d'activités nationales déployées antérieurement dans la CEE.

## **VI. Dispositions financières**

25. L'application efficace de la Stratégie pour l'EDD dépend notamment de la disponibilité de ressources financières et humaines suffisantes. Des sources de financement stables et prévisibles sont nécessaires, et le principe directeur en la matière doit être celui d'un partage équitable des charges.

## Annexe II

### **Projet de mandat du Comité directeur pour l'éducation au développement durable pour 2016-2021**

#### **I. Mandat**

1. Les Ministères de l'éducation et de l'environnement de la CEE présents à la Réunion de haut niveau de Batumi (Géorgie) chargent le Comité directeur pour l'EDD de continuer de décider de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD et d'en évaluer les progrès.
2. La CEE assurera le secrétariat du Comité directeur conformément à ses règles et ses pratiques, sous réserve qu'un financement suffisant soit assuré par les États membres.

#### **II. Composition**

3. Les membres du Comité directeur sont désignés par les gouvernements des États membres de la CEE. Le Comité comporte au minimum des représentants des secteurs de l'environnement et de l'éducation et est à composition non limitée. Les pays sont invités, en outre, à y associer des représentants d'autres ministères ainsi que des commissions nationales de l'UNESCO. Les membres sont chargés de défendre la position générale de leur pays dans le cadre des activités du Comité directeur. Les reconfirmations ou nominations de coordonnateurs nationaux doivent être communiquées au secrétariat au plus tard d'ici à [par exemple novembre 2016 si la Réunion de haut niveau se tient en juin 2016 comme prévu]. Des représentants d'institutions des Nations Unies et d'organisations internationales et non gouvernementales seront invités en qualité d'observateurs, sur décision du Comité directeur. Les représentants de l'UNESCO et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) seront invités en qualité d'observateurs permanents.

#### **III. Objet**

4. Le Comité directeur est le principal organe de prise de décisions pour les activités relatives à la Stratégie pour l'EDD dans la région de la CEE. Il oriente la mise en œuvre de la Stratégie et en évalue les progrès. En particulier, le Comité directeur continue :

a) De promouvoir et de coordonner l'application de la Stratégie conformément au Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable et en consultation avec l'UNESCO, organisme chef de file pour l'EDD conformément à la résolution 69/211 de l'Assemblée générale, et en accord avec d'autres activités et processus internationaux pertinents, notamment le processus des objectifs de développement durable, en recherchant les synergies et en évitant les chevauchements d'activités;

b) De développer les trois domaines d'action verticaux prioritaires, à savoir :

i) Encourager les approches institutionnelles globales, avec l'instauration de programmes d'éducation au développement durable dans chaque école ou l'intégration du développement durable dans les programmes de chaque école à l'horizon 2019;

- ii) Favoriser l'élargissement de la formation des enseignants et de tous les éducateurs à l'éducation au service du développement durable;
- iii) Renforcer l'enseignement technique et la formation professionnelle en faveur du développement durable et de la transition vers une économie verte;
- c) De développer également les trois domaines d'action horizontaux prioritaires, à savoir :
  - i) Renforcer l'intégration de l'éducation au développement durable dans les politiques nationales et internationales d'éducation et de développement durable et dans d'autres processus pertinents;
  - ii) Établir un lien entre les filières formelles, informelles et non formelles du système éducatif dans l'optique du développement durable;
  - iii) Mettre en lumière le rôle important des réseaux dans la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable;
- d) D'assurer le suivi de la mise en œuvre, en évaluant les progrès accomplis, en proposant des mesures prioritaires, en repérant les difficultés et en proposant des mesures correctives, selon qu'il convient;
- e) D'assurer la liaison avec les acteurs pertinents, à savoir les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui se consacrent à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, de même qu'avec les réseaux attachés à l'EDD, et de coopérer étroitement avec ces différents acteurs;
- f) De constituer des groupes de travail, des équipes spéciales et d'autres organes ad hoc en fonction des activités à déployer;
- g) De donner des conseils quant à l'opportunité de faire appel à d'éventuels nouveaux instruments de promotion de l'EDD;
- h) De fournir un cadre pour l'examen des questions relatives à l'EDD aux niveaux régional et international;
- i) D'assurer la liaison, s'il y a lieu, avec d'autres instances régionales, notamment avec les commissions régionales de l'ONU, concernant les questions qui relèvent de sa compétence;
- j) De tenir informés de ses activités le Comité CEE des politiques de l'environnement et les autres organes concernés.

#### **IV. Bureau**

5. Pour la prochaine phase de mise en œuvre, un président et un vice-président seront élus parmi les représentants des États membres de la CEE présents à la réunion, avec d'autres membres appelés à constituer le Bureau. Celui-ci sera représentatif de différents secteurs (dont ceux de l'environnement et de l'éducation). Les membres du Bureau resteront en fonction jusqu'à [*l'élection de leurs successeurs*] [*la prochaine réunion de haut niveau*].

#### **V. Réunions**

6. Les réunions du Comité directeur sont convoquées par la CEE. Elles se tiennent ordinairement à l'Office des Nations Unies à Genève, sauf à ce que les États membres proposent de les accueillir et que le Comité directeur juge leur offre recevable. Si les ressources le permettent, un financement est accordé pour permettre la participation à

une personne par pays répondant aux critères, conformément aux règles établies par le Comité CEE des politiques de l'environnement. Toutefois, le Comité peut envisager, pour des raisons d'ordre écologique et financier, de réunir le Comité directeur par voie électronique une année sur deux. Le Comité directeur adopte ses décisions par consensus ou, s'il y a lieu, les met aux voix.

---